

Sujet : [TEST] Lettre Mai 2025
De : Lettre Mai 2025 <c.demolin@spelc.fr>
Date : 23/05/2025, 06:51
Pour : c.demolin@spelc.fr

Donnez un résumé de cet email à vos destinataires

[Voir la version en ligne](#)



Spelc - Paris

Syndicat professionnel

libre de toute confédération, de tout parti politique, de toute idéologie.

LETTRE DE MAI

Suivez-nous !

Accédez à toutes nos communications sur notre page Facebook. Vous y trouverez, entre autres, un lien pour y lire cette *Lettre de Mai* et toutes nos *Lettres mensuelles académiques*.

Notre objectif : vous faciliter l'accès à l'information.

CCMD 1er degré

Le Spelc y était !

Le Spelc, majoritaire en Commission Consultative Mixte départementale (CCMD), veille sur vos avancements !

Ce mercredi 14 mai, la CCMD s'est réunie afin de valider les avancements des maîtres dont l'avis final du recteur suite aux visites des échelons 6 et 8 était excellent.

Les critères restent l'avis, l'ancienneté dans l'échelon, l'ancienneté dans le service et l'ancienneté dans l'âge.

Les contingents de passages du 7ème, du 9ème échelon et à la hors classe restent de 30%.

Si vous souhaitez des renseignements sur le PPCR, les avancements, ou tout autre sujet concernant le 1er degré, contactez :

Emmanuelle Savioz, Responsable 1er degré

e.savioz@spelc.fr / 06 64 79 56 52

MAÎTRES AU MOUVEMENT

2nd degré

dans l'Enseignement Catholique

Suite aux réunions de la CAE des 7 et 9 mai, le Spelc vous a écrit sur votre boîte mail académique pour vous informer de la proposition de votre candidature dans l'un des établissements sur lesquels vous avez formulé un vœu de mutation.

Selon l'Accord sur l'emploi, le chef de l'établissement auquel votre candidature a été proposée par la CAE est tenu de vous recevoir.

Nous vous rappelons que les propositions faites par la CAE sont bien des propositions et non des nominations. Les nominations ne seront certaines et définitives qu'après validation en CCMA. Cependant, ***il ne faut pas que vous attendiez la CCMA pour signaler un problème ou une irrégularité dans le traitement de votre dossier. Les saisines éventuelles de la CAE doivent être faites, au plus vite et bien en amont de la CCMA.***

Prenez contact avec nous si vous avez des remarques ou des questions sur

- **le rang de l'établissement auquel votre candidature a été proposée** : s'il ne s'agit pas de l'un de vos vœux les mieux classés (vœu 1, 2 ou 3), nous pouvons vérifier ensemble que votre codification et votre priorité ont bien été respectées.
- **le déroulement de votre entretien**
- **la légitimité du motif du refus** de la part d'un chef d'établissement
- etc.

En cas de difficulté, nous sommes là pour vous épauler.

Véronique Ducamin, Responsable du mouvement au 2nd degré

v.ducamin@spelc.fr / 06 22 61 48 62

Claire Demolin Cordier, Présidente du Spelc paris

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

Mouvement des maîtres du 2nd degré dans l'Enseignement catholique :

Le Spelc, cheville ouvrière d'une CAE qui va mieux !

Pour vous, maîtres dans l'Enseignement catholique, le Spelc a longtemps été le seul syndicat à exiger l'application de l'Accord sur l'emploi en CAE (Commission académique de l'emploi). Aujourd'hui, dans leur grande majorité, les autres syndicats se joignent aux revendications du Spelc. Découvrez dans cet article comment vos candidatures ont été traitées, quels sont les progrès mais aussi les irrégularités persistantes de la CAE de Paris.

Vous pouvez relire toutes nos communications académiques à ce sujet sur la page d'accueil de notre site, rubrique "Lettres académiques du Spelc" : <https://paris.spelc.fr/>

Les faits sont là :

2024-2025 : **Véronique DUCAMIN, Responsable du mouvement 2nd degré au Spelc** est la seule représentante des personnels à rappeler régulièrement les textes en CAE et à demander l'application de l'Accord sur l'emploi. Elle **obtient que les syndicats représentant des maîtres participent et veillent à la codification des dossiers des candidats au mouvement et à la proposition aux chefs d'établissement des candidats codifiés A**. C'est un début...

Juin 2024 : **Véronique DUCAMIN et Claire DEMOLIN CORDIER, Présidente du Spelc Paris**, rencontrent le Directeur diocésain adjoint et l'informent qu'à partir de la rentrée de septembre 2024, le Spelc fera appliquer l'Accord sur l'emploi, quitte à faire les saisines nécessaires si sa demande n'est pas entendue.

25 novembre 2024 : **Véronique DUCAMIN demande à Claire DEMOLIN CORDIER d'être présente en CAE à ses côtés**. En effet, face à la résistance des uns et des autres, y compris d'organisations syndicales, **le Spelc Paris se voit**

contraint de faire une saisine de la CAE. En 18 ans, la CAE de Paris qui dysfonctionnait pourtant totalement n'avait connu que deux saisines. La nouvelle équipe du Spelc a pris le taureau par les cornes !

Le 16 janvier 2025 : le Spelc saisit la CNE2 (Commission nationale de l'emploi du 2nd degré, instance du Secrétariat général de l'Enseignement catholique). La saisine (de 4 pages !) porte sur les innombrables dysfonctionnements de la CAE de Paris : **la CNE2 donne entièrement raison au Spelc et enjoint la CAE de Paris à respecter l'Accord sur l'emploi.**

Depuis, et grâce à l'action du Spelc qui s'est battu pour vous, la CAE va mieux !

Mai 2025 : l'Accord sur l'emploi est davantage respecté : la CAE organise désormais des réunions de travail. Les 7, 9, 15 et 19 mai, les organisations professionnelles des chefs d'établissement et les organisations syndicales ont étudié conjointement vos dossiers, votre priorité, vos vœux et proposent vos candidatures aux chefs d'établissement. Du jamais vu de mémoire de syndicaliste à Paris !

Maintenant que la CAE a expérimenté ce nouveau fonctionnement grâce auquel les syndicats peuvent enfin se montrer attentifs à tous les candidats au mouvement, **la CFE-CGC, la CGT-EP et le Sniec-CFTC ont clairement exprimé leur satisfaction. Ces syndicats se joignent au Spelc et revendiquent, à leur tour, l'application de l'Accord sur l'emploi et une mutation des pratiques de la CAE.** Nous nous en réjouissons et les remercions chaleureusement de leur soutien et de leur solidarité !

Malgré leurs différences et parfois leurs différends, les syndicats doivent toujours se retrouver lorsqu'il s'agit de défendre l'équité, la justice et l'intérêt des personnels.

Le Spelc continue à exiger, avec constance, ténacité et combattivité, l'application des textes qui sont une garantie pour les maîtres. Il exige que les décisions de la CAE soient prises par vote et non dans un vague consentement mutique de ses membres. Grâce à l'action du Spelc, la CAE de Paris découvre un fonctionnement collégial, paritaire et démocratique !

Conscients des progrès que nous avons fait faire à la CAE de Paris dans l'intérêt des maîtres, nous restons vigilants et continuons d'agir car tout n'est pas encore gagné. C'est la raison de notre **saisine du Spelc du 24 avril dernier étudiée par la CAE le 7 mai.**

Les objectifs de notre saisine :

- 1) faire le point sur les avancées de la CAE de Paris,
- 2) souligner les points qui contreviennent encore à la bonne application des textes ou au bon fonctionnement,
- 3) clarifier la méthode de travail des réunions de proposition de candidatures aux chefs d'établissement et d'étude de leurs refus avant que ces réunions n'aient lieu.

Notre déclaration liminaire du 19 mai 2025 reprend les arguments avancés par le Spelc au cours de sa saisine. Vous y découvrirez ce qui va mieux / ce qui ne va toujours pas, ou disons, pas encore. Elle est accessible en cliquant sur le bouton ci-dessous. Nous avons choisi de noircir les noms des personnes mentionnées.

Nous ajoutons qu'à la fin de la réunion du **19 mai, les refus des chefs d'établissement ont été très rapidement égrainés par la Direction diocésaine et non pas étudiés par la CAE**. Chaque refus doit normalement être évalué et soumis à un vote. Ce n'a pas été le cas. Les syndicats ont réagi à quelques refus qui leur semblaient infondés. **Si vous avez essuyé un refus, n'hésitez pas à nous contacter.**

Déclaration liminaire Spelc

Les réactions agressives de la Direction diocésaine ou de certains représentants des chefs d'établissement chaque fois que le Spelc remet en cause leur fonctionnement nous heurtent... Le Spelc appelle chacun à un peu de dignité.

Une critique des pratiques n'est pas une agression... Il faut savoir se remettre en question. La domination n'est plus de saison ! **Toute une culture du dialogue social à mettre en place !**

Le Spelc va saisir la CNE2 pour qu'elle statue sur les points de fonctionnement qui ne sont pas encore en conformité avec l'Accord sur l'emploi ou qui posent question.

Le Spelc, "au cœur de l'action", est toujours là pour faire valoir vos Droits !

Si vous avez des questions, des remarques, des situations à nous faire remonter concernant le mouvement des maîtres, notre responsable du mouvement au 2nd degré reste à votre disposition :

Contactez Véronique Ducamin

v.ducamin@spelc.fr / 06 22 61 48 62

Maître délégués : êtes-vous sur la bonne grille indiciaire ?

Touchez-vous le bon salaire ?

Vous êtes Maîtres délégués, bac +3 licence, bac +4 Master 1, bac +5 Master 2 et plus, ou diplômes équivalents : vous devez être catégorisé dans la catégorie MD1 et non MD2.

Le Spelc a alerté des maîtres délégués qu'ils n'étaient pas classés dans la bonne catégorie : de ce fait, ils n'étaient pas rémunérés dans la bonne grille indiciaire. Le Spelc a fait corriger cela et de manière rétroactive.

Vérifiez vos bulletins de paie. Dans l'en-tête, dans la case "Grade", est-il écrit "Mait. contrac 2cat" ou "Mait. contrac 1cat" ?

Si vous n'êtes pas dans la bonne catégorie, contactez-nous :

- Responsable 1 er degré : Emmanuelle Savioz

e.savioz@spelc.fr / 06 64 79 56 52

- Responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

BRAVO aux lauréats de concours !

Vous êtes lauréats de concours, nous vous accompagnons.

D'abord, prévenez sans tarder le rectorat de Paris : claudie.bouscal@ac-paris.fr

Et, si vous souhaitez enseigner dans l'enseignement catholique, prévenez également la Direction diocésaine : isabelle.favre@ec75.org

Le Spelc répond à toutes vos questions pour aborder sereinement l'année qui vient :

- Parcours de formation,
- Année de stage,
- Conditions de validation,
- Mouvement de l'emploi,
- Classement,
- Droits sociaux des stagiaires
- etc.

Contactez-nous :

- Responsable 1 er degré : Emmanuelle Savioz

e.savioz@spelc.fr / 06 64 79 56 52

- Responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

L'équipe du Spelc Paris est là pour vous épauler

**ICI
Adhérez en ligne**

Être adhérent Spelc, c'est :

- Bénéficiaire d'informations et de l'aide du Spelc, syndicat représentatif dans l'enseignement privé sous contrat : parce que nous sommes compétents et que nous avons la confiance des électeurs.

- Être épaulé, représenté et défendu par le syndicat parisien dont les

cotisations sont les moins élevées : parce que nous partageons les mêmes réalités professionnelles et financières que vous ! N'oubliez pas que l'adhésion au Spelc est remboursable ou déductible à 66% des impôts.

- **Bénéficiaire de tarifs préférentiels auprès d'assurances partenaires.**

- **Bénéficiaire du service juridique de la Fédération des Spelc, des avis et du suivi de notre avocat partenaire** concernant vos interrogations et vos problématiques juridiques ou judiciaires professionnelles. **Bénéficiaire de la protection juridique** qui couvre tout adhérent Spelc à jour de ses cotisations en cas de litige lié à la situation professionnelle.

- **Enfin, adhérer au Spelc, c'est surtout former une chaîne d'union solidaire !**

Contacts Spelc :

- **Responsable 1 er degré : Emmanuelle Savioz**

e.savioz@spelc.fr / 06 64 79 56 52

- **Présidente et responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier**

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

Retrouvez-nous et adhérez en ligne sur :

<https://paris.spelc.fr>

Le bulletin d'adhésion au format PDF est ici :

[Bulletin d'adhésion](#)

Cet email a été envoyé à c.demolin@spelc.fr, cliquez ici pour vous désabonner.